

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
DIRECTION GENERALE DU GENIE RURAL

Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)

**DEMARCHE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE LA
PETITE IRRIGATION AU NIGER (SPIN)**



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Liste des abréviations.....	4
Introduction	5
Méthodologie.....	6
contexte et justification	7
dispositif organisationnel	10
Les principes	10
Répartition des rôles.....	11
Processus d'élaboration de la SPIN.....	13
Etape 1 : activités préliminaires	13
Etape 2 : diagnostic	13
Etape 3 : Définition, vision et orientations stratégiques, dispositif institutionnel, outils	14
Etape 4 : Validation et approbation.....	15
La validation.....	15
Approbation.....	16
Etape 5 : Elaboration du plan d'actions	16
DUREE DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SPIN	17
Forces, faiblesses et leçons apprises.....	18
Forces.....	18
Faiblesses	18
Leçons apprises.....	19
Retour sur la mise en œuvre de la stratégie	20
Mise en place du dispositif institutionnel.....	20
Les organes du dispositif et leurs rôles	20
Création du secrétariat permanent et du comité national de pilotage	21
Programme de travail du SP/SPINLe SP/SPIN a défini un plan de travail pour la mise en œuvre de la SPIN, décliné en trois phases	22
Mise en place des autres organes	23
Développement d'outils	24
Outils développés.....	24
Outils en préparation ou à développer	25
Utilisation des outils par catégorie d'acteurs de la petite irrigation	26
Procédure des demandes et mécanisme de financement	26
Procédure des demandes	27
Mécanismes de financement	28
Diffusion et vulgarisation de la SPIN.....	29

Démarche de l'élaboration de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger

BIBLIOGRAPHIE	30
ANNEXES	vi
Liste des annexes	vi

Liste des abréviations

CC-SPIN	Cadre de concertation de la SPIN
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNP-SPIN	Comité national de pilotage
CR-PI	Comité régional de la Petite Irrigation
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CTR	Comité Technique de Réflexion
DATMEI	Direction de l'Aménagement des Terres de la mobilisation des eaux et de l'Irrigation
DGGR	Direction Générale du Génie Rural
EPTIN	Etude sur l'évaluation du potentiel en terres irrigables et irriguées
FIDA	Fonds International de Development Agricola
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
i3N	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PIB	Produit Intérieur Brut
PromAP	Programme Promotion de l'Agriculture Productive
PTF	Partenaire Technique et Financier
RECA	Réseau national des Chambres Régionales d'Agriculture du Niger
SCTR	Sous-Comité Technique de Réflexion
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDR	Stratégie de Développement Rural
SNDI/CER	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement
SP/SPIN	Secrétaire permanent de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
SPIN	Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
SPO	Sous programme opérationnel

INTRODUCTION

Cette étude a été réalisée sous l'égide du « *Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)* » et le Secrétariat Permanent de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger qui ont convenu d'analyser le processus d'élaboration de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN) mis au point par le Ministère en charge de l'Agriculture et adoptée le 10 avril 2015 par le Conseil des Ministres.

La SPIN a pour ambition de soutenir le développement d'une petite irrigation axée sur une gestion durable et optimale des ressources, respectueuse de l'environnement et permettant aux producteurs d'augmenter leurs revenus en s'affranchissant notamment des aléas climatiques. Il s'agit du cadre unique de programmation et d'harmonisation des interventions qui viennent en réponse aux besoins exprimés par les promoteurs de projets de tous les maillons de la chaîne de valeur du sous-secteur de la petite irrigation. La SPIN est mise en œuvre par le MAG/EL à travers tout un dispositif dont le pivot est un Secrétariat Permanent (SP/SPIN) qui assure l'animation de la stratégie et la coordination des activités.

L'élaboration de cette stratégie qui a eu une démarche participative et itérative est une riche expérience dont la capitalisation pourrait inspirer l'élaboration de stratégie similaire et faciliter la démultiplication et l'adaptation de la démarche d'élaboration de la SPIN au contexte particulier des autres pays du CILSS qui s'y intéresseraient.

Cette étude, programmée par le SP/SPIN et qui entre dans le cadre de l'exécution de la composante du PARIIS Niger relative à la gestion de connaissance, a ainsi pour but de capitaliser cette expérience du Niger en identifiant les leçons apprises du processus d'élaboration ainsi que les avancées et les contraintes à son application.

Le cahier de charge du consultant est constitué des points suivants :

- Rassembler et exploiter la documentation existante sur la stratégie de la petite irrigation au Niger et sur le processus de son élaboration ;
- Décrire le processus d'élaboration de la SPIN ;
- Analyser la participation des différents organes impliqués dans le processus de son élaboration ;
- Analyser le rôle que joue chaque acteur ou groupe d'acteurs chargés de la mise en œuvre de la SPIN ;
- Echanger avec les projets de petite irrigation sur l'application de la démarche SPIN ;
- Élaborer le rapport provisoire et final de l'étude.

METHODOLOGIE

La méthodologie de l'étude inclut :

- ☞ Des rencontres de cadrage avec la DGGR, le projet et le secrétariat permanent de la SPIN ; C'est la phase préparatoire de l'ensemble des activités qui seront mises en œuvre. Elle comprendra les étapes suivantes :
 - La rencontre de cadrage de la mission ;
 - L'élaboration des outils de collecte de données ;
- ☞ Une revue de la documentation produite à l'occasion de l'élaboration de la stratégie de la petite irrigation au Niger et sur le processus de son élaboration et de sa mise en œuvre ;
- ☞ Un inventaire de toutes les parties prenantes et d'acteurs divers de la petite irrigation ou ayant pris part à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SPIN ;
- ☞ Des entretiens avec toutes les parties prenantes identifiées précédemment à savoir, les services techniques gouvernementaux, les projets et programmes intervenant dans le domaine, les organisations des producteurs etc. afin d'évaluer leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SPIN ;
- ☞ Le traitement et l'analyse des informations collectées suivi de la conception et l'élaboration des livrables de la prestation.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Le Niger fait face à de lourds handicaps que sont les sécheresses récurrentes, la dégradation des ressources naturelles, la démographie galopante, la situation économique difficile, l'insécurité alimentaire chronique et le niveau de pauvreté des plus élevés au monde.
2. Le Niger est aujourd'hui l'un des pays les plus pauvres au monde avec un PIB par habitant de 174 \$US soit 107 400F CFA en 2004¹, au même niveau qu'en 1994, mais ne représentant que 90% du PIB par habitant de 1984 (195 \$US) et 66% de celui de 1974 (261 \$US). La balance commerciale et celle des paiements dégagent d'importants déficits pour l'année 2011, respectivement de 442,1 et de 24,2 milliards de FCFA.
3. La problématique de sécurité alimentaire se situe surtout au niveau de la capacité de l'économie à rendre accessible aux ménages, les aliments et nutriments en quantités suffisantes. La sécurité alimentaire des populations est précaire en raison du caractère tributaire aux aléas climatiques de la production agricole et de sa faible croissance (2% par an) par rapport aux besoins plus importants, liés à la dynamique démographique. Au cours des trente dernières années, le pays a connu, au-delà de l'irrégularité des pluies, une baisse de la pluviosité et une progression de la désertification des terres arables sans commune mesure.
4. Le développement de l'irrigation est établie - depuis les sècheresses des années 70 - comme un des éléments majeurs des politiques et programmes de développement agricole et de sécurité alimentaire mises en place par l'Etat en vue d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et de parvenir à une sécurité alimentaire.
5. Le développement de la grande irrigation ayant marquée la période 1970 à 1990 avec la réalisation de grands aménagements hydro agricoles dans la vallée du Niger, les vallées sèches de l'Adder-Doutchi-Maggia (ADM), la Komadougou et le Goulbi Maradi marque un ralentissement du fait notamment du coût relativement élevé des installations et de l'inefficacité de la gestion des grands systèmes irrigués dans un contexte économique difficile pour le pays.

¹ Source: Banque Mondiale, WDI, PIB per capita en \$US constants de 2000.

6. En revanche on a assisté à partir des années 1990 à une expansion rapide des petits périmètres individuels, collectifs ou villageois qui présentent une gestion relativement acceptable sur toute l'étendue du territoire, du fait de la croissance rapide des investissements par les multiples projets et programmes. La petite irrigation apparaît en effet, comme un secteur prometteur car sa conception simple, son faible coût, sa souplesse d'application ainsi que ses bénéfices socio-économiques en font une alternative efficace aux grands périmètres irrigués. Les ressources financières investies pour le développement de la petite irrigation sont de l'ordre de plusieurs centaines de milliards de FCFA pour la période 1964-2010.
7. Malgré les ressources financières importantes mobilisées par le gouvernement nigérien et ses partenaires techniques et financiers, le potentiel en terre d'irrigation au Niger demeure cependant, sous-exploité. Pour la petite irrigation ce constat s'explique par la pauvreté des exploitants qui peinent à faire face aux coûts d'investissement bien que nettement faible (comparativement à la grande irrigation).
8. Par ailleurs les ressources financières mobilisées sont peu accessibles aux vrais producteurs et acteurs des chaînes de valeur et ne répondent souvent pas à leurs besoins d'investissement. D'autre part, les modes d'intervention et conditionnalités d'accès développées par les projets et programmes sont très variés et nullement harmonisées, créant ainsi une confusion au niveau des acteurs-bénéficiaires.
9. La "Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement" élaborée et validée en 2001 puis révisée en juillet 2005 aux fins d'une mise en cohérence avec les orientations de la Stratégie de Développement Rural (SDR) constitue le seul cadre de référence en matière de développement de l'irrigation au Niger. Mais force est de constater que cette stratégie qui traite de long en large la grande irrigation ne prend pas véritablement en compte la petite irrigation. Or, ces deux modes d'irrigation diffèrent tant du point de vue du financement que de la gestion.
10. Dans la nouvelle initiative nationale dénommée « Initiative 3N, Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », une priorité haute est assignée à l'irrigation. L'initiative 3N qui se veut être la composante de la Sécurité Alimentaire et du Développement Agricole Durable de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI)-Niger 2035 comporte cinq (5) axes subdivisés en 16 programmes. Le Programme N°1 « Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques » est à son tour subdivisé en

3 sous programmes dont le SPO3 « Développement de la petite irrigation familiale, individuelle ou collective ».

11. Au vu de la diversité d'approches de financements, de types et de mode d'aménagements de la petite irrigation, de l'absence d'un cadre harmonisé et formel de développement de la petite irrigation et des défis de l'opérationnalisation de l'I3N, il s'est avéré nécessaire l'élaboration d'une stratégie spécifique au sous-secteur de la petite irrigation.

DISPOSITIF ORGANISATIONNEL

Les principes

L'élaboration de la SPIN repose sur les trois principes suivants : Une démarche participative avec la création du CTR, puis itérative et l'alignement aux stratégies et politiques en vigueur dans le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- ❖ La démarche fût d'abord participative : La SPIN a été conçue avec l'implication au sein du comité technique de Réflexion, des acteurs à tous les niveaux :
 - ☞ Le plus haut niveau décisionnel (Présidence de la République, cabinet du Premier Ministre, Assemblée Nationale) ;
 - ☞ La coordination du secteur rural (Haut-Commissariat à l'Initiative 3N) ;
 - ☞ Les ministères (en charge de l'agriculture, de l'hydraulique et de l'environnement, de l'élevage, du plan et du Développement Communautaire, des finances)
 - ☞ Les représentants des producteurs (Réseau national des Chambres Régionales d'Agriculture du Niger) ;
 - ☞ Les Partenaires Techniques et Financiers

Il s'est agi à ce niveau d'organiser régulièrement des ateliers de discussions/restitutions dans le cadre du CTR pour examiner progressivement les différentes parties du rapport, au fur et à mesure qu'elles étaient rédigées.

Ces documents étaient également partagés avec les régions (Direction régionale de l'Agriculture, les chambres régionales d'Agriculture, les secrétariats régionaux du code rural, etc.) par l'intermédiaire des Directions Régionales du Génie Rural, lead, aux fins de leur enrichissement par les observations du niveau régional. Ce qui a permis de prendre en compte dès la phase de construction, les contributions des régions.

Les régions - représentées par les Secrétaires Généraux Adjoints (SGA), les présidents des conseils régionaux, les Direction Régionales du Génie Rural (DRGR) et les Direction Régionales de l'Agriculture (DRA) – ont également eu à participer à l'atelier de validation de la SPIN.

Les partenaires techniques et financiers ont également pu faire intégrer leurs préoccupations dès la phase de construction des différentes parties des rapports. Ce fut au cours des restitutions qui étaient organisée dans le cadre

du cadre de concertations des partenaires de la petite irrigation. Il s'agit d'un cadre créé avec le soutien de la GIZ et présidé par un conseiller à la présidence de la République.

- ❖ La démarche fut itérative : L'élaboration de la SPIN sera effectuée en plusieurs étapes successives. A l'issue de chaque étape, un produit est livré. Le passage à l'étape suivante est conditionné par la validation par les différentes parties prenantes du produit livré.
- ❖ L'élaboration de la SPIN a pris en compte les orientations nationales en matière de développement agricole durable et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

A la lumière de ces principes généraux, une répartition du rôle des acteurs a été proposée.

Répartition des rôles

Le Ministère de l'Agriculture (MAG) a mis en place un Comité Technique de Réflexion pour l'élaboration de la stratégie nationale de la petite irrigation par arrêté 052/MAG/SG/DGGR du 27 mars 2012 portant création, attribution et fonctionnement dudit comité.

L'élaboration de la SPIN est placée sous la responsabilité du CTR qui joue le rôle de maître d'ouvrage délégué. Le CTR examine les rapports des différentes étapes du processus d'élaboration de la SPIN et transmet le rapport provisoire au Conseil des Ministres pour validation et décision.

Le Conseil des Ministres est le maître d'ouvrage en tant qu'instance qui décide en dernier ressort.

Une expertise internationale a été mobilisée pour accompagner le processus d'élaboration de la SPIN. Un sommaire provisoire a été dressé et validé en session du CTR qui a servi de canevas pour la rédaction de la SPIN.

Le CTR s'appuie sur un secrétariat technique de six membres, créé en son sein et portant la dénomination de « Sous-Comité Technique de Réflexion » (SCTR). Le SCTR était constitué des membres suivants :

- ❖ Le chef de la division mobilisation des eaux de la DGGR ;
- ❖ Un Représentant de la Direction des Ressources en Eau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement ;
- ❖ Un Représentant de la Direction Générale de l'Agriculture ;
- ❖ Un Représentant du Secrétariat permanent du Code Rural ;
- ❖ Le chef de la division Aménagement des terres et irrigation de la DGGR ;
- ❖ Un représentant du Directeur général du Génie Rural ;

A noter que le Responsable suivi et évaluation de la GIZ et le Directeur de l'Aménagement des Terres de la mobilisation des eaux et de l'Irrigation (DATMEI) de la DGGR ont également très souvent participé aux travaux du SCTR.

Le SCTR jouait le rôle de maître d'œuvre et avait en charge l'élaboration de tous les documents de la SPIN et de son Plan d'Action. Le SCTR était également en charge de l'organisation des études préliminaires, des fora (atelier, retraite, réunion de CTR) et autres activités nécessaires à l'élaboration de la SPIN.

Les membres du SCTR n'étant pas à temps plein sur les travaux de la SPIN – du fait d'autres responsabilités à assumer dans leurs structures d'origine – et pour garder un ancrage national fort, le CTR a jugé utile de renforcer le SCTR par un assistant technique national chargé d'apporter un soutien pour la rédaction du document de la stratégie.

Il faut noter que tout ce dispositif a été mis en place après l'installation effective du CTR.

Des termes de référence ont été rédigés pour le consultant international et les consultants nationaux et leurs recrutements ont été suivant les procédures de la GIZ qui finance ces prestations

PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SPIN

Etape 1 : activités préliminaires

Les activités préliminaires ont consisté en :

- ❖ La poursuite des concertations DGGR/Partenaires technique et financiers pour informer et expliquer l'initiative afin de mobiliser plus d'adhésion et de soutien ;
- ❖ Le déploiement d'actions de plaidoyer en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires : Le Projet de promotion de l'Agriculture Familiale (PromAp) financé par la coopération allemande et exécuté par la GIZ a été le principal donateur pour le financement de l'élaboration de la SPIN ;
- ❖ L'élaboration des termes de références des consultants nationaux et du consultant international ainsi que l'organisation de leur recrutement.
- ❖ La préparation et signature de l'arrêté de création, composition et organisation du CTR.
- ❖ L'organisation de l'atelier d'installation du CTR et de lancement du processus d'élaboration de la SPIN (installation intervenue le 03 avril 2012) ;

Etape 2 : diagnostic

L'étape du diagnostic a été exécutée suivant les activités ci-après :

- ❖ Retour sur le contexte général et Sectoriel et les justifications de l'élaboration de la SPIN
- ❖ L'inventaires des politiques et stratégies nationales en vigueur dans le secteur et de leurs liens avec le développement de la petite irrigation.
- ❖ La réalisation de trois études thématiques dont les termes de références ont été préparés par le SCTR et validé par le CTR. Ces trois études sont :

1) L'étude de caractérisation de la petite irrigation

Cette étude avait pour objectif global de caractériser la situation actuelle de la petite irrigation a permis de :

- ✓ Identifier et décrire les principaux acteurs (rôles, relations entre acteur)
- ✓ Faire une analyse typologique de la petite irrigation
- ✓ Inventorier les technologies et évaluer leur performance

- ✓ Analyser les défis, les atouts et les contraintes du développement de la petite irrigation

2) L'étude sur le potentiel Economique par type d'aménagement et par principales spéculations

L'objectif global de cette étude a été de présenter les potentialités économiques des spéculations ou groupes de cultures à développer par type d'aménagement en vue de permettre une modélisation d'exploitation de la petite irrigation.

3) L'étude sur la capacité et volonté à la participation financière de l'aménagement dont l'objectif global est de cerner la capacité et la volonté des bénéficiaires à la participation dans l'élaboration et à la participation physique et/ou financière dans l'aménagement du périmètre.

- ❖ L'établissement par le consultant national du premier draft en se servant notamment des informations tirées des rapports des études préliminaires, d'un état des lieux du conteste de la petite irrigation avec comme articulation, les analyses des paramètres suivants :
 - a) Les opportunités en termes de potentialités physiques, humaines, économiques et alimentaires pour le développement de la PI au Niger ;
 - b) Les acquis et faiblesses des approches antérieures tant au niveau de la conception que de l'opérationnalisation des programmes ;
 - c) Les acteurs de la petite irrigation ;
 - d) Les défis institutionnels, techniques, socioéconomiques et environnementaux de la petite irrigation.
- ❖ L'examen et l'enrichissement par le SCTR au cours d'une retraite du draft préparé par le consultant national ainsi que par le cadre de concertation des PTF ;
- ❖ Le partage du document issu de la retraite du SCTR avec les régions et son enrichissement par l'intégration de leurs contributions ;
- ❖ L'organisation d'une session du CTR pour examiner le Diagnostic et l'enrichir de nouveau. Ce travail sera réalisé par le CTR assisté par le consultant international.

Etape 3 : Définition, vision et orientations stratégiques, dispositif institutionnel, outils

Cette étape qui avait eu comme objectifs de donner une définition de la petite irrigation dans le contexte Nigérien et définir la vision, les objectifs et les axes stratégiques de la stratégie de la petite irrigation, s'est déroulé comme suit :

- ❖ L'établissement par le consultant national du premier draft en se basant sur le diagnostic.
- ❖ L'examen et l'enrichissement par le SCTR au cours d'une retraite du draft préparé par le consultant national ainsi que par le cadre de concertation des PTF ;
- ❖ Le partage du document issu de la retraite du SCTR avec les régions et son enrichissement par l'intégration de leurs contributions ;
- ❖ L'organisation d'une session du CTR pour examiner le Diagnostic et l'enrichir de nouveau. Ce travail a été réalisé par le CTR assisté par le consultant international.

Etape 4 : Validation et approbation

LA VALIDATION

La validation de la SPIN s'est déroulée en atelier national ; l'atelier national a été organisé après que toutes les parties prévues au sommaire du rapport de la SPIN aient été rédigées.

- ❖ L'atelier national de validation de la SPIN s'est déroulé en quatre séquences à savoir :
 - 1) La présentation du contexte et de la méthodologie d'élaboration de la SPIN : Cette présentation est réalisée pour rappeler le contexte d'élaboration du document et retracer toute la démarche adoptée et le processus d'élaboration du document afin de permettre aux participants de suivre la logique dans laquelle le travail a fait. Après une brève présentation, la parole est donnée aux participants afin de recueillir leurs réactions ;
 - 2) Présentation succincte de la SPIN, diagnostic et ensuite la vision, les axes et les objectifs stratégiques, suivis d'explications détaillées ;
 - 3) Travaux en atelier : Les travaux en atelier sont organisés pour mieux parcourir et comprendre le document et apporter in fine des amendements susceptibles de l'améliorer. Des groupes de travail ont été organisés à cet effet pour amender le document dans son ensemble et ressortir des propositions pour l'améliorer. A la fin des travaux en groupes, des restitutions ont été organisées ; la restitution de chaque groupe est suivie de débats pour cerner la quintessence des amendements et apporter d'amples explications si nécessaire ;

- 4) Validation de la SPIN : Après la plénière sur la restitution des travaux en atelier, le document est validé sous réserve d'y intégrer les amendements jugés utiles pour le parfaire.
- ❖ L'atelier, qui a eu lieu à Niamey, a regroupé toutes les parties prenantes de la petite irrigation notamment au niveau des régions qui étaient fortement représentées par :
- Les Présidents des Conseils Régionaux ;
 - Les Secrétaires Généraux Adjointes des régions ;
 - Les directeurs régionaux du Génie rural, de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de l'Environnement ;
 - Les chambres régionales d'agriculture

La participation des régions a, comme prévu, permis de prendre en compte les préoccupations particulières de chaque région mais ce fut surtout une véritable occasion pour l'adhésion et l'appropriation de l'initiative.

APPROBATION

Le document enrichi a été présenté au conseil des ministres pour adoption par le gouvernement. Ce fut un long processus de six mois :

- Rédaction d'une note verbale du ministère en charge de l'Agriculture justificative de la nécessité d'adopter ce nouveau texte ;
- Transmission au secrétariat du gouvernement notamment à la cellule de lecture des textes pour avis ;
- Présentation du texte en conseil de cabinet ;
- Présentation au conseil des ministres et adoption le 10 avril 2015.

Etape 5 : Elaboration du plan d'actions

La planification du développement de la petite permet de transcrire les axes et les objectifs stratégiques en programmes et projets qui seront mis en adéquation avec les ressources mobilisables sur une période de 10 ans. Elle se réalise en trois étapes à savoir :

- La formulation des programmes et projets ;
- La programmation et
- La planification budgétaire

Démarche de l'élaboration de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger

Le plan d'action a été élaboré en interne par la DGGR et ses services déconcentrés :

- ✓ Conception d'une matrice des activités prioritaires régionales ;
- ✓ Remplissage de la matrice par les directions régionales ;
- ✓ Consolidation des données régionales par la DGGR

Le plan d'actions a enfin capitalisé les résultats de l'étude du plan stratégique de renforcement de capacité des acteurs de la petite irrigation.

DUREE DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SPIN

Le processus de l'élaboration de la SPIN s'est étalé sur trois ans de la création du CTR le 27 mars 2012 à l'adoption du document le 10 avril 2015 par le gouvernement. Le Plan d'actions a été validé un an plus tard en 2016.

Au démarrage l'on était très optimiste et le chronogramme prévisionnel (annexe 1) s'étalait sur seulement quelques mois.

Le retard observé est principalement dû à la relecture du draft et surtout au processus d'adoption par le gouvernement.

FORCES, FAIBLESSES ET LEÇONS APPRIS

Forces

Comme forces on peut citer :

- ☞ La capacité d'initiative, de développement de partenariat, de mobilisation des ressources et de gestion de la DGGR : La DGGR a brillamment et efficacement joué son rôle de lead en faisant la promotion du projet à l'aide d'un plaidoyer offensif au sein du ministère de l'Agriculture pour en faire une priorité et un objectif à atteindre. Elle a su approcher les partenaires techniques et financiers et obtenir leur adhésion. La DGGR a également mis en place, les structures, l'organisation, les ressources humaines et la logistique indispensables à la bonne exécution de cette mission.
- ☞ La composition du comité technique chargé de l'élaboration de la SPIN qui comprend des représentants du plus haut niveau décisionnel de l'état (Présidence, primature et Haut-commissariat à l'I3N), les représentants des directions techniques en charge du secteur, les organisations des producteurs ; Cette composition faisant appel à toute les parties prenantes a permis de prendre en compte les contributions de ces dernières conférant ainsi un caractère participatif et inclusif au processus.
- ☞ La mise place du sous-comité technique auquel le CTR a délégué des missions importantes notamment la maîtrise d'œuvre des études thématiques, la préparation des réunions du CTR, la rédaction des différentes parties du rapport soumis ensuite à la validation du CTR ; La création du SCTR avec un nombre restreint de membres a facilité les travaux du CTR qui consistaient alors à enrichir les documents préparés par le SCTR et à les valider. Les performances de ce sous-comité ont été quelque peu ralenti par la non disponibilité totale de ces membres qui doivent continuer à réaliser d'autres activités de leurs structures d'origine ; Mais le renforcement du sous-comité par une assistance technique nationale a permis de surmonter cette difficulté.

Faiblesses

Comme faiblesses on peut citer :

- ☞ La non disponibilité exclusive des membres du SCTR : Les membres du SCTR n'étaient pas exclusivement dédiés à l'élaboration de la SPIN ; Ils avaient en effet, continué à avoir en charges d'autres activités qu'ils devaient exécuter pour le compte de leurs institutions d'attache. C'est justement conscient du risque de

la non disponibilité à certains moments des certains membres du SCTR, que le CTR a adjoint des suppléants aux membres du SCTR. Cette disposition ne s'est pas révélée très efficace du fait du décalage d'information entre les titulaires et les suppléants. Ceci a beaucoup handicapé la production des livrables à temps avant que finalement l'on ait décidé de renforcer l'équipe du SCTR par la mise à disposition d'un assistant technique.

- ☞ L'insuffisance des ressources financières pour assurer le fonctionnement du SCTR. La coopération allemande à travers le PROMAP était le seul partenaire technique et financier qui a accompagné l'Etat dans ce projet d'élaboration de la SPIN.

Leçons apprises

- 1) L'organisation des retraites pour les membres du SCTR : Compte tenu de leur statut de fonctionnaires l'expérience montre que le fait de délocaliser les travaux du SCTR est de nature à permettre aux membres d'être assidus et de contribuer de façon optimale aux travaux. Une retraite dans une localité à quelques kilomètres de Niamey permet d'avancement considérablement et sereinement dans le travail en permettant de contourner la question de la disponibilité mais surtout celle de la motivation des membres du SCTR. Les membres du SCTR doivent pour avoir été triés et choisis pour leur compétences et leur capacité avérée de produire un document avec un minimum de qualité.
- 2) La mise en place d'un cadre de concertation état-PTF opérationnel et qui a la possibilité d'interagir avec le SCTR et le CTR pendant l'élaboration de la stratégie facilite l'adhésion et donc la mise en œuvre de la stratégie.

RETOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Mise en place du dispositif institutionnel

Le ministère en charge de l'agriculture initiateur de la SPIN est aussi responsable de sa mise en œuvre. La première action engagée est la mise en place des différents organes du dispositif institutionnel.

Les organes du dispositif et leurs rôles

Comme décrit dans le document de la SPIN la mise en œuvre se fera à travers un dispositif institutionnel national composé d'organes, où chacun a un rôle spécifique et des responsabilités précises permettant la satisfaction efficiente des besoins de la petite irrigation.

Ces organes sont :

Au niveau national

Cadre de concertation de la SPIN (CC-SPIN) : pour assurer une bonne coordination et une harmonisation parfaite et donner les grandes orientations d'intervention et de mobiliser les financements ;

Comité national de pilotage (CNP-SPIN) : pour examiner et approuver les rapports d'exécution incluant les résultats du suivi-évaluation, et procéder à l'arbitrage des demandes de programmations régionales sur la base des fonds alloués et des orientations données par le CC-SPIN ;

Secrétariat Permanent : chargé de l'animation de la stratégie et de la coordination des activités, c'est l'organe d'exécution des orientations définies par le Cadre de Concertation ;

Au niveau régional

Comité régional de la Petite Irrigation (CR-PI) : chargé de centraliser, arbitrer les demandes en provenance des communes et programmer les investissements de Petite Irrigation au niveau régional ;

Le point focal régional : chargé de l'animation de la stratégie et de la coordination des activités au niveau régional ; il prépare les réunions du comité régional et en assure le rapportage

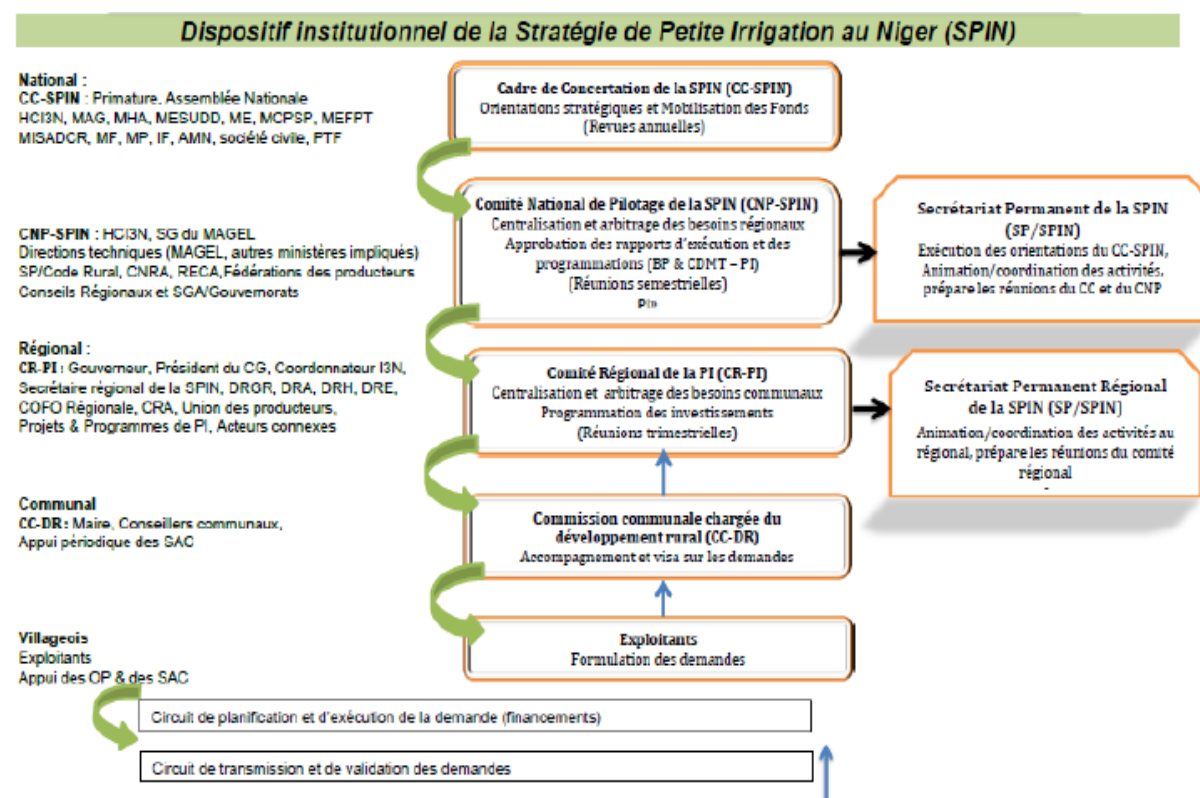
Au niveau communal

Commission communale chargée du développement rural (CC-DR) : Accompagnement et visa sur les requêtes des exploitants et des communes tout en assurant leur développement

Démarche de l'élaboration de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger

harmonieux dans l'espace communal et un suivi des investissements dans le domaine de la petite irrigation.

L'exploitant : il apparaît comme le noyau central car la SPIN est là pour la satisfaction de la demande solvable émanant du producteur ; les promoteurs formulent les demandes et attestent la bonne exécution des prestations



Création du secrétariat permanent et du comité national de pilotage

Pour la mise en place de ce dispositif, l'approche adoptée par le ministère a consisté à d'abord créer et installer deux organes moteurs de la mise en œuvre de la SPIN à savoir :

- Le Comité National de Pilotage créé par n°108/MAG/EL/DIRCAB/SG/DGGR/SP/SPIN du 16 mai 2017 ;
- Le Secrétariat Permanent, organe chargé de l'animation de la SPIN qui constitue la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la SPIN a été créé par Arrêté n° 199/MAG/EL/DIRCAB/SG/DGGR du 08 novembre 2016 le Secrétariat Permanent a été créé, suivi de la nomination du Secrétaire Permanent et de l'expert Suivi Evaluation respectivement par arrêté n°227/MAG/EL/DIRCAB/SG/DRH du 22 novembre 2016 et arrêté n°197/MAG/EL/SG/SP/SPIN du 27 juillet 2017

Les projets de texte de création et de nomination ont été préparés sur la base de la proposition déjà faite dans le document de la SPIN par la Direction de la Législation (pour les aspects juridiques) en collaboration avec la Direction Générale du Génie Rural (pour les aspects techniques de la mission du SP/SPIN).

Après la création du SP/SPIN des bureaux ont été mis à disposition ainsi que des matériels informatiques.

La coopération allemande GIZ qui accompagne le processus a contribué fortement à l'équipement du SP/SPIN et a y placé une assistance technique.

Programme de travail du SP/SPIN LE SP/SPIN A DEFINI UN PLAN DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPIN, DECLINE EN TROIS PHASES

1ère phase : Elle constitue la phase de mise en orbite des activités de la SPIN et va s'étaler sur trois (3) ans 2018-2020. Il s'agit au cours de cette phase de mettre tous les organes en place et les rendre fonctionnels, de faire la promotion de la SPIN (la faire connaître et la faire internaliser) et, de préparer les outils nécessaires dont a besoin la SPIN pour sa mise en œuvre et amorcer l'utilisation de ces derniers.

2ème phase : Il s'agit de la phase de productivité, de pleine animation et coordination. C'est aussi la phase de pleine utilisation d'outils et d'accompagnement des acteurs dans l'utilisation de ces outils. Cette phase de quatre (4) ans couvre la période 2021-2024.

3ème phase : Elle couvre les trois (3) années restantes (2025-2027) de mise en œuvre du plan d'actions. Elle sera consacrée à la consolidation et la capitalisation des acquis ainsi que des expériences de mise en œuvre.

Conformément à la loi de programmation adoptée par le gouvernement, (l'approche de programmation DPPD) le SP/SPIN a donc préparé pour la première phase un programme triennal d'activités 2018-2020 avec un détail pour l'année 2018, qui est l'année de démarrage effectif des activités de la SPIN. Ce programme tire son essence du plan d'action de la SPIN en ses produits P1 « Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN » et P2 « un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel » de l'effet spécifique S4 « le Ministère en charge de la petite irrigation assure le pilotage de la SPIN. Reposant aussi sur les missions et attributions du SP/SPIN, le programme 2018-2020 vise comme objectif principal la mise en route des activités de la SPIN. Cela sous-entend :

- Parachever la mise en place des différents organes de la SPIN et les rendre fonctionnels;
- Élaborer les outils de la SPIN et amorcer leur utilisation;
- Assurer la visibilité de la SPIN.

Ce programme a été présenté au Comité National de Pilotage qui l'a approuvé, donnant ainsi un quitus au SP/SPIN pour son exécution et l'exécution du programme d'activités 2018 plus détaillé.

Mise en place des autres organes

Niveau national

Il reste à la création du Cadre de Concertation pour lequel le projet de texte a été préparé.

Niveau régional

Avec la mise en œuvre de l'Initiative 3N et d'autres stratégies œuvrant dans le secteur rural, des cadres de concertation des acteurs ont été créés aux niveaux national, régional, départemental et communal.

Les structures de mise en œuvre de la SPIN tiennent compte de ces structures existantes, notamment celles mises en place dans le cadre de l'Initiative 3N. C'est pour cela que le SP/SPIN s'est engagé dans une démarche qui privilégie le développement de synergie pour éviter au mieux le duplicata et la multiplication d'organes. Il a d'abord mené de réunions de concertation au niveau national avec le HI3N sur la structuration au niveau régional et par la suite effectué des missions de concertation au niveau des régions pour discuter de type d'organe qui y sied en conformité avec le dispositif de la SPIN et partager les projets de textes de création.

Cette démarche a abouti à :

- La création des Comités Régionaux de la Petite Irrigation comme prévu dans le document de la SPIN tout en tenant compte des remarques pertinentes formulées telles que l'élargissement de la composition des comités pour intégrant des structures clés omises (Association des municipalités par exemple) et la possibilité au Président du comité de mettre en place de commissions de travail au besoin. Tous les huit comités régionaux ont ainsi été créés avec comme présidents les Secrétaires Généraux Adjoints (SGA) des gouvernorats (régions) ; il s'agit d'un choix stratégique pour la présidence des comités régionaux. En effet, au Niger les SGA des régions sont en général des cadres de développement et de leurs fonctions ils coordonnent les activités de leur région et sont les premiers interlocuteurs des responsables des services techniques régionaux et des partenaires qui interviennent ou veulent intervenir dans la région.

Une formation sur les rôles et responsabilités du comité a été dispensée par le SP/SPIN à quatre des comités régionaux.

La création de ces organes est récente, ils sont au stade de la préparation et/ou de la tenue de leur première réunion qui sera consacrée à la définition d'un programme de travail.

- Nomination des points focaux régionaux de la SPIN par arrêté du ministre en charge de l'agriculture. Ce sont les directeurs régionaux du génie rural qui ont été nommés cumulativement à leur fonction de directeur régional. Ils ont pour mission principale l'animation de la stratégie et

Démarche de l'élaboration de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger

la coordination des activités ainsi que le conseil aux acteurs de mise en œuvre de la SPIN au niveau régional.

Quatre des points ont reçu des équipements informatiques (ordinateur et imprimante).

- Maintien du cadre communal de concertation qu'est la Commission Communale de Développement rural.

Développement d'outils

La SPIN constitue un cadre d'harmonisation et de référence pour les interventions dans le sous secteur de la petite irrigation. Elle repose sur la satisfaction de la demande solvable émanant du producteur. Ses principes d'intervention sont les suivants : la demande à la base, la rentabilité et la durabilité de l'investissement, la responsabilisation du producteur et l'efficacité programmatique

Pour y parvenir il est une nécessité de concevoir des outils aussi bien de pilotage que de mise en œuvre. Les premiers outils disponibles juste après l'adoption de la SPIN sont le plan d'actions SPIN 2016-2026, le plan stratégique de renforcement des compétences des acteurs de la petite irrigation et la stratégie et plan de communication. D'autres outils, notamment le mémento de la petite irrigation, sont prévus et dont la préparation et leur diffusion font partie des principales activités du programme triennal 2018-2020. En général l'élaboration de ces outils est basée sur des études thématiques.

Outils développés

En plus de trois outils ci-dessus cités, viennent d'être élaborés :

- **Dépliant et plaquettes** comme prévus par le plan de communication, ces outils reflètent les informations relatives
 - o Les Principes directeurs de la SPIN ;
 - o Les domaines d'intervention ;
 - o Les procédures de financement et d'appui conseils ;
 - o Les modalités d'approbation des demandes ;
 - o L'impact et les effets attendus de la mise en œuvre de la SPIN.
- **Cartographie des acteurs de la petite irrigation**

Elle donne une situation des acteurs de la petite irrigation toutes catégories confondues dans les régions avec leur nombre par catégorie d'acteurs et le type d'activités qu'ils mènent ainsi que leurs forces et faiblesses. La finalité de cette cartographie est de bien planifier les interventions.

- **Formulaire-type d'expression des demandes**

L'irrigant est l'élément central de la SPIN. Toute intervention est motivée par une demande émanant du promoteur. Le SP/SPIN a élaboré un formulaire-type d'expression des demandes

qui sera mis à la disposition des communes, des OP, des services techniques départementaux et de Groupements de Services Conseils (GSC).

Le formulaire de demande est en fait un canevas pour cadrer l'élaboration de dossier de sous projet de petite irrigation.

- **Fiche d'évaluation des demandes de sous projets**

La fiche d'évaluation des demandes de sous projets préparée est un document qui définit un certain nombre de critères pour permettre aux Comités régionaux de la PI d'apprécier le dossier de sous projet sur le plan socio administratif et technique.

- **Mémento de la petite irrigation au Niger**

Le mémento est partiellement élaboré. Comme prévu dans le Plan d'Actions de la SPIN, le mémento de la petite irrigation est un ensemble de manuels techniques (modules) a minima pour la conception, le suivi et de contrôle des travaux, la conduite et le contrôle de qualité des études spécifiques et pour la gestion des aménagements de petite irrigation. Cela devra permettre à terme la pérennité des aménagements tels que prévus par la SPIN.

Outils en préparation ou à développer

- **Le dispositif de suivi évaluation de la SPIN**

Le dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre de la SPIN est à installer. Il va intégrer les bases de données sur la PI et de dossiers de demandes.

- **Modèle de registre**

Un registre standardisé pour l'enregistrement des demandes au niveau communal et régional (au niveau du Point Focal) est en cours de préparation. Il permettra le suivi de demandes au niveau régional et national et permettra aussi l'alimentation de la banque de donnée nationale de suivi des demandes.

- **Base des données de dossiers de demandes**

Une base de données nationale de demandes individuelles et collectives sera mise en place. Il s'agit de centraliser l'information sur les demandes déposées, approuvées, financées / rejetées et en réserve et de transposer ces informations sur des cartes A0 (A zéro) par commune, région et niveau national.

- **Base des données des terres irriguées en petite irrigation**

L'objectif est de mettre en place une base de données géo référencées pour le suivi effectif des ressources en terres irrigables et irriguées en petite irrigation. L'analyse des données SIG devrait

Démarche de l'élaboration de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger

permettre aux instances de pilotage de disposer d'un outil d'aide à la décision pour orienter les investissements destinés à soutenir le développement de la Petite Irrigation.

La conception de cette base des données devra partir d'un inventaire des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation à savoir les dispositifs et équipements de suivi/exploitation des ressources en eau et en terres et les aménagements de petite irrigation.

Utilisation des outils par catégorie d'acteurs de la petite irrigation

Les outils ne sont pas tous élaborés ni vulgarisés. D'une manière générale leur utilisation par catégorie d'acteurs est résumée dans le tableau suivant.

Outils	ACTEURS
Dépliant et plaquettes	Toutes catégories d'acteur
Plan d'actions de la SPIN	SP/SPIN, CNP/SPIN, Points Focaux, CR/PI, Directions Centrales
Plan Stratégique de Renforcement des Compétences des Acteurs de la Petite Irrigation (PSRCA-PI)	SP/SPIN, CNP/SPIN, Points Focaux, CR/PI, Institutions de formation, PTF, Projets, OP
Stratégie et plan de Communication de la SPIN	SP/SPIN, CNP/SPIN, Points Focaux, CR/PI,
Formulaires de demande	Le promoteur, les Groupements des Services Conseils (GSC), les Services Techniques de l'Etat (ST/E), la mairie/la Commission communale de développement rural
Registre	Mairie
Registre	Point focal
Fiche d'évaluation	Comité régional de la petite irrigation CR-PI
Rapport comité régional	Projets, FISAN
Memento de la petite irrigation	Promoteur, GSC, CR-PI, SP/SPIN, Points Focaux, ST/E
Base des données de dossiers de sous projets	SP/SPIN, Points Focaux, CR/PI
Base des données sur la petite irrigation	SP/SPIN, DGGR, DRGR, Points Focaux
Cartographie des acteurs	SP/SPIN, Points Focaux, CR/PI, Directions Centrales, PTF

Procédure des demandes et mécanisme de financement

Procédure des demandes

Le processus de demande est décrit dans le tableau suivant.

PROCESSUS	ACTEURS
Étape 1 : Incitation à la demande	CR/PI, Projets, la mairie/la Commission communale de développement rural
Étape 2 : Expression de la demande, montage des dossiers	Le promoteur, le GSC ou les ST
Étape 3 : dépôt des dossiers, enregistrement et avis communal	Le promoteur, le GSC ou les ST, la mairie/la Commission communale de développement rural
Étape 4 : envoi des demandes à la région	Mairie
Étape 5 : enregistrement des demandes	Point focal
Étape 6 : Analyse, traitement des demandes, rapport d'analyse et archivage	Comité régional de la petite irrigation, Point focal
Étape 7 : Transmission rapport d'analyse et dossiers sous projets approuvés par le CR/PI aux Projets/FISAN/Banques, SP/SPIN	CR/PI
Étape 8 : Réception et examen des dossiers approuvés par les projets/FISAN/Banques	Projets/FISAN/Banques
Étape 9 : Transmission rapport d'approbation et de dossiers sous projets retenus pour le financement au CR/PI/Commune/Promoteur	Projets/FISAN/Banques
Étape 10 : Réception et archivage de dossiers sous projets retenus pour le financement	Point Focal, SP/SPIN
Étape 11 : financement	Projets/FISAN/Banques, Promoteur
Étape 12 : Mise en œuvre des sous projets	Promoteur, Projets/FISAN/Banques, GSC, CR-PI

A travers ce processus, le Promoteur, initiateur de demande, est accompagné de bout en bout : de la formulation de sa demande jusqu'à la réalisation de son sous projet par différents acteurs qui

s'appuient sur des outils appropriés. En plus de cela la SPIN prévoit l'accompagnement du Promoteur dans la mise en valeur de son exploitation.

Mécanismes de financement

Le mode et les mécanismes de financement prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la SPIN sont présentés dans le tableau ci-après et visent à soutenir :

1. Les groupes vulnérables, en facilitant leur accès à des aménagements hydro-agricoles collectifs ;
2. Les investissements privés et communautaires dans l'aménagement des terres irrigables, la mise en valeur des terres irriguées et la valorisation des produits ;
3. Les investissements des collectivités territoriales orientés vers des infrastructures structurantes devant contribuer à accroître le potentiel de production et à faciliter la commercialisation des produits ;
4. L'adoption de technologies innovantes contribuant à la préservation de l'environnement.

Tableau 1 : Mode de financement de la SPIN

Type de Projets	Porteur de projet	Apport du porteur de projet (%)	Taux de Subvention (%)	Crédit (%)	Projets éligibles & mécanismes de financement
Demande sociale (Groupe vulnérable)	Commune	-	100	-	Aménagements hydro-agricoles collectifs en direction des groupes vulnérables
Demande normale	Exploitant individuel, Groupement de producteurs, Entité morale	10	40	50	Etudes et Elaboration de projets (1), Equipements et matériels d'irrigation, Equipements et dispositifs de protection des sites irrigués, Mesures environnementales, Boutiques d'intrants agricoles, Unités de transformation, Prestations des services d'appui conseil ⁽¹⁾ Soutien aux investissements par une subvention adossée à un crédit, la subvention étant limitée à un plafond d'investissement de 15 000 000 FCFA. Accès au crédit auprès d'institutions financières partenaires de l'Etat. Soutien au développement de l'offre de crédit par la mise en place de fonds de garantie et de bonification.
Projet ≤ 15 000 000 FCFA		10 % sur la tranche de 0 à 15 000 000 FCFA	40% sur la tranche de 0 à 15 000 000 FCFA & 0% sur la tranche > 15 000 000 FCFA	50% sur la tranche de 0 à 15 000 000 FCFA & accès à des crédits bonifiés non subventionnés pour la tranche > 15 000 000 FCFA	
Projet > 15 000 000 FCFA					
Ouvrages structurants	Communes	5 ⁽²⁾	95	-	Seuils d'épandage, Seuils d'infiltration, Retenues collinaires, Aménagement de mares et autres infrastructures d'accompagnement (pistes, ouvrages de franchissement, centres de pré-collecte, marchés et comptoirs de

Démarche de l'élaboration de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger

					commercialisation, magasins de stockage) Transfert des subventions via l'ANFICT
Technologies innovantes d'irrigation	Exploitant individuel, Groupement de producteurs, Entité morale	-	100	-	Systèmes de goutte à goutte, équipements solaires et éoliens, systèmes de compostage et de production de biogaz Subvention sous forme d'un remboursement après réalisation de l'investissement

(1) Le taux de subvention relatif (i) aux études et au montage de projets et (ii) aux prestations d'appui-conseil est susceptible d'évoluer sur la base des réformes en cours, notamment celle concernant la mise en place de la facilité 3 du FISAN.

(2) Ce taux indicatif pourrait être (i) amené à évoluer sur la base des orientations nationales prises en soutien aux financements des collectivités territoriales et (ii) différencié en fonction de la nature et des montants d'investissements.

Diffusion et vulgarisation de la SPIN

L'appropriation de la SPIN et de ses outils par les différents acteurs est un gage de la bonne mise en œuvre de la SPIN. Le document de la stratégie et le plan d'action ont été édités et diffusés du niveau national jusqu'au niveau communal en passant par les régions et les départements. Il en est de même pour certains outils développés tel que les dépliants et les plaquettes.

D'une manière générale la diffusion de la documentation sur la SPIN a été le plus souvent effectuée au cours de réunions d'information, sensibilisation et d'échanges organisées par le SP/SPIN avec les différentes catégories d'acteurs (services techniques de l'Etat, cadres régionaux, Partenaires Techniques et Financiers, organisations des irrigants et acteurs des activités connexes, élus locaux, responsables des projets de petite irrigation, ONG, GSC). Ces réunions ont été des bonnes occasions d'appropriation et d'internalisation de la SPIN.

BIBLIOGRAPHIE

1. Falkenberg M. et Bakabé O., Plan de renforcement des capacités du Secrétariat Permanent et des acteurs clefs pour la mise en œuvre de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN), 2018 ;
2. MAG/EL, Plan d'action de la Stratégie de Développement de La Petite Irrigation au Niger, octobre 2016 ;
3. MAG/EL, Stratégie de Développement de La Petite Irrigation au Niger, 2015.
4. SCTR, Termes de référence de l'étude de caractérisation de la petite irrigation au Niger, 2012 ;
5. SCTR, Termes de référence de l'étude sur la capacité et volonté à la participation financière de l'aménagement, 2012 ;
6. SCTR, Termes de référence de l'étude sur le potentiel économique par type d'aménagement et par principales spéculations, 2012 ;
7. SCTR, Termes de référence de l'étude d'élaboration du plan d'action de la Stratégie de Développement de La Petite Irrigation au Niger, 2012 ;
8. SCTR, Rapport de l'étude de caractérisation de la petite irrigation au Niger, 2012 ;
9. SCTR, Rapport de l'étude sur la capacité et volonté à la participation financière de l'aménagement, 2012 ;
10. SCTR, Rapport de l'étude sur le potentiel économique par type d'aménagement et par principales spéculations, 2012 ;

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Arrêté de création du comité technique de réflexion

Annexe 2 : Chronogramme des activités du comité technique de réflexion

Annexe 3 : Termes de référence

Annexe 1 : Arrêté de création du comité technique de réflexion

Annexe 2 : Chronogramme des activités du comité technique de réflexion

N°	Activités/sous-activités	Résultats attendus	Responsable	Activités du responsable	Histogramme de mise en œuvre											
					M	J	J	A	S	O	N	D				
A	ETUDES ET ANALYSE DE BASE DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE IRRIGATION															
A1	Elaboration des TDRs pour l'inventaire du potentiel en terres irrigables et irriguées et les ressources mobilisables en eau pour l'irrigation	La méthodologie, l'organisation et le budget sont établit	Sous-Comité CTR	Réunion de travail												
A 1.2	Consultation pour consultant Base de données	Base de données fonctionnel	Sous-Comité CTR													
A 1.3	Lancement des inventaires régionaux															
A 2	Élaboration des TDRS pour la caractérisation de la petite irrigation	La méthodologie, l'organisation et le budget sont établit ainsi que le profil du consultant et la durée de l'étude	Sous-Comité CTR	Réunion des travail												
A 2.1	<i>Caractérisation de la petite irrigation. Description des technologies utilisées et à utiliser.</i>	Les principaux acteurs sont identifiés et décrits	Consultant Bureau d'études	Recherche documentaire, visite de terrain ; enquêtes, entretien, analyse												
A 2.2		La typologie des exploitations est faite														
A 2.3		Les technologies de la PI sont présentées														
A 2.4		Les performances techniques des différents systèmes sont identifiées														
A 2.5		Les défis, les atouts et les contraintes des systèmes existant sont identifiées														
		Indication du coût par type d'aménagement														
A 2.6	<i>Validation de l'analyse diagnostic et la caractérisation de la petite irrigation.</i>		CTR	<i>Réunion CTR</i>												
A 3	Élaboration des TdR de l'étude sur la capacité et volonté à la participation financière de l'aménagement	La méthodologie, l'organisation et le budget sont établit ainsi que le profil du consultant et la durée de l'étude	Sous-Comité CTR													
A 3.1	<i>Conduite de l'étude documentaire</i>		<i>Consultant</i>													
A 3.2	<i>Conduite de l'étude et entretiens terrain</i>		<i>Consultant</i>													
A 3.3	<i>Validation des résultats de l'étude</i>		CTR													

N°	Activités/sous-activités	Résultats attendus	Responsable	Activités du responsable	Histogramme de mise en œuvre									
					M	J	J	A	S	O	N	D		
A 4	Élaboration des TdR de l'étude sur les potentialités économique par type d'aménagement, spéculations et cycles de culture	La méthodologie, l'organisation et le budget sont établis ainsi que le profil du consultant et la durée de l'étude	DGA, DGGR, Sous-Comité CTR											
A 4.1	Conduite de l'étude sur 2 à 3 régions type par d'aménagement	Des marges brutes d'exploitation par culture et aménagements (seuil de rentabilité) sont produites par zones agro climatique	DGA, DGGR et consultant											
A 4.2	Validation des résultats de l'étude		CTR											
B	VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE IRRIGATION													
B 1	Élaboration et rédaction de la première version de la SPIN													
B 1.2	Mise en place et définition d'un planning avec le groupe restreint d'élaboration et rédaction du SPIN. Définition des modalités de fonctionnement et des disponibilités.	Planning prévisionnel adopté par le CTR avec la prévision de répartition des tâches entre les membres du groupe	Président du Sous-Comité CTR	Réunions de travail										
B 1.3	Mise en commun les documents disponibles	Une clé USB est disponible avec les documents	Président du SCTR											
B 1.4	Définition de la PI, de la typologie, des groupe cibles, des principes directeurs et les axes stratégiques de la SPIN.	Les axes stratégiques sont définis	CTR	Réunions de travail										
B 1.5	Lancement de la rédaction du document de stratégie	Le sommaire détaillé et les grandes idées sont définis	Sous-Comité CTR	Réunion de travail en retraite										
B 1.6	Rédaction du contexte général (humain, physique, socioéconomique, évolution de la stratégie de développement agricole, les investissements et la situation juridique et institutionnel et sectoriel du document de stratégie) et sectoriel est élaboré.	Les situations générale thématique sont présentées	Sous-Comité CTR	Consultants										
B 1.7		La situation des sous-secteurs agricole, ressource en eau et en terre, sous-secteur de l'irrigation sont décrite		Consultants										
B 1.8	Élaboration et présentation de la conformité de la petite irrigation avec les politiques et stratégies existantes	Le lien entre la petite irrigation et les politiques et stratégies nationales est fait	Sous-Comité CTR	Consultants										
B 1.9	Description des Orientations juridiques et institutionnelles pour l'accès aux ressources foncières et hydriques	Amener des propositions aux CTR pour débats et validation d'approche	Sous-Comité CTR	Consultants										

N°	Activités/sous-activités	Résultats attendus	Responsable	Activités du responsable	Histogramme de mise en œuvre											
					M	J	J	A	S	O	N	D				
B 1.10	Description des Politique de valorisation et de gestion des ressources	Amener des propositions aux CTR pour débats et validation d'approche	Sous-Comité CTR	Consultants												
B 1.11	Identification des instances d'intervention et définition d'un dispositif de gouvernance	Amener des propositions aux CTR pour débats et validation d'approche	Sous-Comité CTR	Consultants												
B 1.12	Élaboration du cadre logique de la SPIN et description des objectifs spécifiques de la vision de développement de la petite irrigation. Les critères d'éligibilité des sites et la stratégie d'intervention sont définis	Définir les objectifs visés à travers le développement de la petite irrigation la vision est formulée conformément aux orientations générales de développement socioéconomique du pays	Sous-Comité CTR	Réunion de travail en retraite												
B 1.13	Réunion de validation des résultats et propositions du SCTR et adoption planning	Amener des propositions aux CTR pour débats et validation d'approche	CTR	Réunion validation												
B 1.14	Le mécanisme de financement est identifié	Les options du mécanisme de financement sont proposées	Sous-Comité CTR	Ateliers de travail + consultant												
B 1.15	Recueil de commentaires des PTF, associations de producteurs et ONG	Options provisoire décrites	Sous-Comité CTR	Ateliers de travail + consultant												
B 1.16	Ancrage institutionnel et les systèmes et procédures de financement sont décrites (i) les procédures du Ministère de l'Économie et des Finances, (ii) les agences publiques ou privées d'exécution et (iii) directe de chaque partenaire suivant ses propres procédures	Document provisoire commenté produit	Sous-commission	Réunion de travail en retraite												
B 1.17	Recueil de commentaires des PTF, associations de producteurs et ONG	Document provisoire amendé produit	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant												
B 1.18	Amendements au document provisoire de la SPIN	Première version produite hors plan d'action présenter	CTR	Réunion CTR												
C	PLAN D'ACTION															
C 1	La planification des étapes d'interventions pour réalisations et accompagnements	La méthodologie, l'organisation et le budget sont établis	Sous-Comité CTR	Ateliers de travail + consultant												
C 1.1	Mise en valeur et valorisation (chaîne de valeur - appui filières)	Les activités sont identifiées	Sous-Comité CTR	Ateliers de travail + consultant												

N°	Activités/sous-activités	Résultats attendus	Responsable	Activités du responsable	Histogramme de mise en œuvre								
					M	J	J	A	S	O	N	D	
C 1.2	Le système d'appui-conseil : les bonnes pratiques et modalités de mise en place du dispositif au niveau central et régional sont identifiées	Un dispositif de suivi évaluation est proposé	Sous-Comité CTR	Réunion de travail en retraite									
C 1.3	La conservation, la transformation et la commercialisation des produits issus de la PI	Les activités sont identifiées	Sous-Comité CTR	Ateliers de travail + consultant									
C 1.4	Les risques environnementaux sont considérés	Les mesures d'intervention publique sont définies	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.5	Cadre administratif fonctionnel et efficient de coordination nationale du sous-secteur	Le coût des plans d'actions est estimé	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
	Validation des mesures et plan d'actions		CTR										
C 1.6	La coordination des interventions de l'État et des PTF dans le sous-secteur de la PI	La méthodologie, l'organisation et le budget sont établis	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.7	L'amélioration de la performance des services étatiques (niveaux national, régional, local)	La méthodologie, l'organisation et le budget sont établis	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.8	Le renforcement des capacités institutionnelles des Services Étatiques Techniques	Les activités sont identifiées	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.9	La formation des acteurs du SPIN sont identifiées sous-secteur de la PI	Les activités sont identifiées	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.10	L'équipement des acteurs du SPIN est identifié	Les activités sont identifiées	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.11	Mesures d'accompagnement du SPIN	Élaboration PTA et autres documents du CDMT de la SPIN	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									

N°	Activités/sous-activités	Résultats attendus	Responsable	Activités du responsable	Histogramme de mise en œuvre								
					M	J	J	A	S	O	N	D	
	Validation des mesures d'accompagnement		CTR	Ateliers de travail + consultant									
C 1.12	Le plan cadre de gestion environnementale et sociale d'accompagnement du SPIN	La méthodologie, l'organisation et le budget sont établis, Profil du consultant, durée de l'étude	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.13	Coûts du SPIN	Des modèles d'aménagement sont proposés par zone agro climatique en tenant compte des ressources, des bonnes pratiques existantes dans le pays et de l'avis de producteurs	Sous-commission	Réunion de travail en retraite									
C 1.14	Analyse économique et financière du SPIN	<i>L'activité A8 est validée</i>	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.15	Synergie et cohérence du SPIN avec les programmes de développement agricole		Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.16	Activités à poursuivre ou à mener	La méthodologie, l'organisation et le budget sont établis, Profil du consultant, durée de l'étude	Sous-commission	Ateliers de travail + consultant									
C 1.17	Validation des plans d'action	Accompagnement au processus d'élaboration budgétaire	CTR	Atelier national et régionaux d'enrichissement									

Annexe 3 : TERMES DE REFERENCE

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

Secrétariat Permanent de la Stratégie de Petite Irrigation au Niger (SP/SPIN)



TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE DE
L'ELABORATION DE LA DEMARCHE DE LA STRATEGIE DE LA PETITE
IRRIGATION AU NIGER (SPIN)**

Novembre 2019

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage avec le soutien la GIZ a élaboré, à travers un processus participatif et itératif, la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN). Cette stratégie a été adoptée en Conseil des Ministres le 10 avril 2015. Elle a pour ambition de soutenir le développement d'une petite irrigation axée sur une gestion durable et optimale des ressources, respectueuse de l'environnement et permettant aux producteurs d'augmenter leurs revenus en s'affranchissant notamment des aléas climatiques. Elle représente le cadre unique d'harmonisation et de programmation du sous-secteur de la petite irrigation en regroupant toutes les actions de réponse aux expressions de demande du renforcement de l'appareil productif des producteurs.

La SPIN est mise en œuvre par le MAG/EL à travers un Secrétariat Permanent (SP/SPIN) qui assure l'animation de la stratégie et la coordination des activités.

L'élaboration de cette stratégie a connu plusieurs étapes et le concours de plusieurs acteurs. C'est pourquoi, il est important de disposer d'un document retraçant et expliquant le processus participatif et itératif de l'élaboration de la SPIN.

Ce document, dont l'élaboration est en adéquation avec la mise en œuvre de la composante du projet relative à la gestion de connaissance, permettra à notre pays de capitaliser cette expérience et fera aussi l'objet de partage avec les pays de la sous-région désirent se lancer dans le même processus.

C'est ainsi que parmi les activités du Secrétariat Permanent de la SPIN prévues pour l'année 2019, il est retenu l'élaboration d'un document dénommé « démarche SPIN » qui expliquera le pourquoi de la SPIN et le processus de son élaboration ce que contient la SPIN de façon opérationnelle et son agencement, la façon dont le gouvernement agit pour son application effective dans le développement de ses investissements en petite irrigation

Les présents TDRs visent à assurer la prise en charge par le PARIIS Niger du recrutement d'un consultant individuel chargé de documenter cette « démarche SPIN » aux fins d'un partage d'expériences dans le domaine des investissements agricoles irrigués notamment dans le domaine de la petite irrigation au Sahel.

II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L'objectif de la consultation est d'élaborer un document expliquant l'importance de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger et décrivant tout le processus suivi et les acteurs impliqués dans son élaboration.

De manière spécifique il s'agit de :

- Décrire le processus d'élaboration de la SPIN en mettant l'accent sur la justification, les objectifs et l'importance de ladite stratégie ; comme l'un des objectifs de cette prestation est d'aider les pays de la sous-région à apprécier l'opportunité d'un dispositif tel que celui reposant sur la SPIN et à définir comment l'adapter et son dispositif de mise en œuvre, Il conviendra d'expliquer, de façon analytique, l'importance du contexte qui prévalait au moment de la préparation de la SPIN en matière d'importance relative ou absolue de la petite irrigation dans le pays notamment.
- Inventorier les différents acteurs (organes) impliqués dans le processus d'élaboration ainsi que leurs rôles et les actions concrètes qu'ils ont conduites (définition des besoins, participation à l'élaboration) ;
- Recenser les différents organes directement chargés de la mise en œuvre de la SPIN ainsi que leurs rôles ;
- Expliquer la procédure de mise en œuvre de la SPIN ;
- Analyser et évaluer la mise en œuvre effective de la Stratégie SPIN dans les projets d'irrigation (est-ce mis en œuvre ? quelles difficultés ? quelles actions pour améliorer la situation) en vue d'en déduire des recommandations quant au développement d'un tel dispositif ailleurs dans la sous-région ou son amélioration au Niger
- Décrire les différents outils de mise en œuvre de la SPIN et dresser une matrice (outil, acteurs utilisateurs de l'outil) ;
- Décrire la procédure à suivre et le mécanisme de financement des investissements dans le cadre de la SPIN ;
- Décrire les opportunités qu'offrent la SPIN aux producteurs ainsi que les procédures d'accès (approche pour l'accompagnement des producteurs) ;
- Présenter selon un logigramme ou une représentation schématique présentant de façon pédagogique les résultats et enseignements de la consultation.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Un document sur la démarche SPIN ainsi qu'un dépliant qui contiendra notamment une illustration graphique de la démarche sont élaborés ;
- L'importance et le processus d'élaboration de la SPIN sont connus ;

- Les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration de la SPIN sont inventoriés ainsi que leurs rôles ;
- Les organes directs chargés de la mise en œuvre de la SPIN et leur composition sont définis et la procédure de mise en œuvre de la Stratégie est expliquée.
- L'Approche du mécanisme de financement des investissements est décrite
- Les différents outils de mise en œuvre de la SPIN sont décrits et une matrice (outil, acteurs utilisateurs de l'outil) est conçue ;
- La procédure de mise en œuvre de la SPIN est expliquée ;
- Les opportunités qu'offrent la SPIN aux producteurs ainsi que les procédures d'accès (approche pour l'accompagnement des producteurs) sont décrites.

IV. TACHES DU CONSULTANT

- Rassembler et exploiter la documentation existante sur la stratégie de la petite irrigation au Niger et sur le processus de son élaboration ;
- Décrire le processus d'élaboration de la SPIN ;
- Analyser la participation des différents organes impliqués dans le processus de son élaboration ;
- Analyser le rôle que joue chaque acteur ou groupe d'acteurs chargés de la mise en œuvre de la SPIN ;
- Echanger avec les projets de petite irrigation sur l'application de la démarche SPIN ;
- Élaborer le rapport provisoire et final de l'étude.

V. METHODOLOGIE ET MODALITES DE TRAVAIL

Cette prestation se conçoit selon une approche participative et itérative avec le SP/SPIN, le Projet d'Appui Régional de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) Niger, les différentes structures techniques concernées par la Petite Irrigation, HCI3N, RECA, les OP, les responsables des projets/programmes impliqués dans la stratégie de la petite irrigation.

Il est envisagé dans le cadre de cette consultation, des entretiens et rencontres avec différents acteurs au niveau national.

Le consultant va devoir définir sa méthodologie de travail qui sera présentée et validée par le SP/SPIN.

Il entretiendra des rapports permanents avec le SP/SPIN y compris la présentation des résultats intermédiaires et la validation du rapport final de son travail par un comité restreint qui sera mis en place à cet effet.

VI. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DU CONSULTANT

Le prestataire doit être un consultant individuel ayant des compétences avérées dans l'élaboration des études organisationnelles, de documents de planification opérationnelle et une bonne connaissance de la petite irrigation au Niger.

Il doit avoir les qualifications suivantes :

- Un Diplôme d'études supérieures (BAC plus 4 au moins) en planification, en Génie rural, en socio-économie, en agronomie ou tout autre diplôme équivalent ;
- Une expérience de 10 ans au minimum en conduite d'activités similaires ;
- Une bonne connaissance des stratégies du secteur rural ;
- Une bonne connaissance des acteurs et institutions clés de la petite irrigation ;
- Une excellente capacité d'analyse et de rédaction ;
- Une bonne maîtrise des outils informatiques et de communication.

VII. DUREE DE LA CONSULTATION

La durée d'intervention du Consultant est de **seize (16) jours** dont deux jours pour la préparation et la tenue d'une réunion de validation qui sera organisée par le SP/SPIN.

VIII. PRODUITS LIVRABLES :

Il est attendu entre autres du Consultant les livrables suivants :

- Une note méthodologique sur la consultance ;
- Un rapport provisoire à soumettre pour la réunion de validation (en 3 copies hard dont une originale et en version électronique) ;
- Un rapport final de l'étude en trois copies hard et une copie soft. Ce rapport ne doit pas excéder une quinzaine de pages ;
- Un dépliant qui contiendra notamment une illustration graphique de la démarche.

IX. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir :

- ❖ Un CV détaillé ;
- ❖ Une proposition technique (compréhension des Tdr, méthodologie, et chronogramme des activités) ;
- ❖ Une offre financière détaillée.